



2° ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Séance du 30 mai 2024

PROCÈS-VERBAL

La 1^{re} assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2024 n'ayant pas atteint le quorum requis selon l'article 19 des statuts, les membres de l'association Alsace Alzheimer 67 se sont réunis le 30 mai en 2^e assemblée générale extraordinaire portant sur une proposition de modification des statuts et du règlement intérieur.

La présidente Marie-Christine Pfrimmer accueille les participants, les remercie de leur présence, et rappelle qu'aucun quorum n'est requis. Elle déclare la séance ouverte à 14h40.

1. Election du Bureau de séance

Président de séance : Anne-Marie-Eschbach

Secrétaire de séance : Ricki Pardigon

Assesseurs : Evelyne Huber, Helga Schimmel et Martine Staub

Membres présents : 20

Membres représentés : 23

Votes par correspondance : 41

Nombre de votants : 84

2. Présentation du projet de modification des statuts et échanges

Marie-Christine Pfrimmer

Cf. Annexe.

L'objet de cette AGE est de modifier les statuts pour qu'ils soient en concordance avec ceux de l'Union, conformément aux statuts-type rédigés par l'Union, et de modifier le règlement intérieur pour qu'il soit complémentaire aux statuts.

Cette modification des statuts aurait dû être effective au plus tard le 31/12/2023 : nous sommes hors délais.

Quatre points étaient en tension avec l'Union nationale :

- La dénomination : il est dommage que l'intitulé perde la mention « Alsace », alors qu'existe la CeA (Collectivité Européenne d'Alsace)
- Gestion des legs : le droit local nous donne pleine compétence et nous sommes exonérés de frais de notaire, alors que l'Union nationale garde 10% en frais de gestion
- La transmission à l'Union nationale des dons fléchés « Recherche » : il y avait le sentiment que seules quelques régions étaient attributaires, et nous avons le souci de tisser des liens avec les acteurs locaux de la recherche

- En cas de dissolution volontaire : l'actif net doit être transmis à l'Union nationale, alors que le droit local nous donne pleine compétence à assurer la liquidation.

Le CA de l'Union nationale a saisi la Commission des litiges (3 présidents d'associations départementales non membres du CA national). Une rencontre a eu lieu à Strasbourg le 26/09/2023 : des échanges très constructifs.

Le CA de l'Union nationale a entendu l'avis émis par la Commission, constaté les avancées mais compte tenu qu'il restait du chemin à parcourir pour être en conformité, il a décidé d'une suspension à titre conservatoire à compter du 01/01/2024 (4 mois renouvelable une fois ; pas de droit de vote et suspension des aides).

Rencontre le 26/09 au siège de l'Union de Joël Jaouen président de l'Union, Serge Colson référent région Grand Est, Marie-Christine Pfrimmer et en fin de réunion Benoît Durand directeur délégué des services.

Des éléments de compromis sont actés :

- Double dénomination : juridique (France Alzheimer Bas-Rhin) et d'usage (Alsace Alzheimer 67)
- Exonération des frais de gestion
- Dons pour la recherche transmis à l'Union, mais attention du Conseil scientifique national à soutenir des « petits projets »
- En cas de dissolution volontaire : l'actif net est réservé pendant 5 ans à la création d'une association sur le même territoire.

Le CA du 5 avril a voté favorablement à la proposition de statuts issue de ces échanges.

A noter : dans cette proposition de statuts, le renouvellement du CA se fait par tiers chaque année (et non au terme de la mandature de 3 ans comme actuellement).

Echanges

- Qu'en est-il des autres départements relevant du droit local ?
Haut-Rhin et Moselle ont adopté les statuts-type sans réserves
- Agnès Haessler (présidente d'honneur) exprime son désaccord avec ce projet qui ne respecte pas le droit local et en fait ne reconnaît pas la réalité de l'Alsace. Elle craint que la dénomination « FA Bas-Rhin » génère des incompréhensions et des erreurs d'aiguillage des dons. Elle redoute que l'Union fasse pression sur les notaires pour que la rédaction des libéralités lui soit favorable. Mais elle constate qu'elle n'a pas l'énergie pour mener une campagne.
Il lui est répondu qu'il s'agira d'améliorer notre vie au sein de l'Union, d'exercer nos droits conformément aux statuts, d'informer les familles membres, les pompes funèbres (pour la rédaction des annonces mortuaires).
Marie-Christine Pfrimmer précise que ce travail de communication fait partie des chantiers que le CA nouvellement élu ouvrira prochainement.

3. Présentation du projet de modification du règlement intérieur

Marie-Christine Pfrimmer

Le projet est lu et commenté. Il vient en articulation avec le projet de statuts.

Echanges

- Il est fait référence à une charte éthique : un membre demande à la consulter. Il lui est remis la charte de l'Union et l'actuelle charte d'Alsace Alzheimer 67.
- Agrément des nouveaux adhérents : le souhait est exprimé que cela se fasse de façon plus formelle qu'actuellement, et en particulier que les nouveaux membres prennent explicitement connaissance des statuts et du règlement intérieur (RI).
- Qui a rédigé ?
Alain Almeras, Marie-Odile Kubler et Marie-Christine Pfrimmer. Ils ont travaillé à partir du RI d'Alsace Alzheimer 67 et du RI-type de l'Union.
Plusieurs membres félicitent le groupe de travail, notamment sur les dispositions portant sur le devoir de confidentialité et de réserve.
Une remarque du Pr Berthel (membre d'honneur) : il faudra se préoccuper de la loi de fin de vie actuellement en discussion. Marie-Christine Pfrimmer confirme et précise que le Comité éthique de l'Union a émis un avis sur cette question. En l'état actuel, la loi ne concerne pas les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer. Mais le Pr Berthel remarque qu'une porte entr'ouverte peut devenir béante. Attention !

4. Votes

Résolution n°1 portant sur la modification de statuts

« L'assemblée générale extraordinaire approuve la modification des statuts en concordance avec ceux de l'Union Nationale France Alzheimer, proposition validée par le CA du 5 avril 2024. »

Total votants	84
OUI	71
NON	7
Ne se prononce pas	6

La résolution n°1 est adoptée.

1. **Résolution n°2 portant sur la modification du règlement intérieur** « L'assemblée générale extraordinaire approuve la modification du règlement intérieur, proposition validée par le CA du 5 avril 2024. »

Total votants	84
OUI	72
NON	5

Handwritten signature and initials:
G. P. 
nch.

Ne se prononce pas	7
--------------------	---

La résolution n°2 est adoptée.

La présidente Marie-Christine Pfrimmer remercie les membres pour leur confiance. Elle est bien consciente que ce n'est pas un vote les yeux fermés, elle veillera à le porter en responsabilité, de façon vigilante et constructive.

5. Informations diverses

- Ciné-débat au Star 21 mai documentaire « La mémoire éternelle », animé par Alsace Alzheimer 67 (Intervention de Nathalie Laeng, témoignages Didier Ehles et Helga Schimmel, animation Marie-Christine Pfrimmer)
58 entrées : peu pour Marie-Christine Pfrimmer, tout à fait correct pour le Star « compte tenu du contexte actuel ».
De l'avis des participants, beau film et beau débat, Augusto Gongura et Paulina Urrutia existaient avec ce qu'ils sont, articulation vie privée/vie publique.
Une personne qui n'a pu le voir suggère qu'on organise une projection à Haguenau ou Wissembourg en partenariat avec la CeA.
- Journée des aidants le 5 juin à Haguenau (Maison des Aidants)
Projection du film « Mon vieux » de Elie Semoun, puis intervention du Pr Frédéric Blanc. Nathalie Laeng et Marie-Christine Pfrimmer y tiendront un stand.
- Colette Roumanoff organise une séance de son spectacle « La confusionite » à l'Iliade (Illkirch). Alsace Alzheimer 67 a été sollicitée pour être partenaire.
- Séjour de répit à l'ULVF de La Petite Pierre : séjour très apprécié grâce à une fidèle équipe de bénévoles (merci à eux !!!) et de belles sorties malgré une météo peu favorable. Bon accueil à l'ULVF, bonne collaboration avec les taxis Hitch, adresses à garder.
- Proposer des sorties, par ex le Musée du chocolat à Strasbourg ? Pourquoi pas ... Mais on ne peut proposer que ce que l'on peut assumer : il faudra élargir le cercle des bénévoles...

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Christine Pfrimmer remercie les participants et invite à un verre de l'amitié.

La séance est levée à 17h.

La présidente,
Marie-Christine PFRIMMER



La présidente de séance,
Anne-Marie-ESCHBACH



La secrétaire,
Ulrike PARDIGON

